



Avoir et changement de prix sur réservation vacances

Par geoff10

Bonjour,

J'ai réservé via une plateforme de mise en relation entre propriétaires/locataires de chalet une semaine entre fin octobre 2020 et début novembre 2020.

Le contrat avec la centrale de commercialisation stipulait qu'en cas de nouveau confinement le montant payé se transformerait en avoir à réutiliser pour le même chalet.

Lorsque j'essaie de réserver pour la même période l'an prochain - le tarif pour la semaine est affichée à un prix supérieur au prix auquel je m'étais mis d'accord avec la propriétaire lors de ma réservation pré-confinement.

Mes questions sont les suivantes:

- 1) Est-ce légal de bloquer un client avec un avoir seulement réutilisable sur le même chalet ? (même si stipulé dans le contrat avec la centrale de commercialisation)
- 2) Est-ce légal de la part de la propriétaire de fixer un tarif supérieur ?

En d'autres termes, j'ai un avoir en euros seulement utilisable sur un seul type de chalet et pour lequel je dois payer en plus si je veux l'utiliser.

J'ai comme l'impression d'être pris pour un c*n.

Merci par avance